

COVID-19 : Mise à jour quotidienne

22 avril 2020

Compte rendu du premier ministre

Il n'y a toujours pas de cas confirmé ou probable de COVID-19 au Nunavut.

Le nombre total de personnes en observation jusqu'à présent est de 485. Actuellement, 235 personnes sont toujours en observation et 250 ont été relâchées.

Je suis heureux d'annoncer que, par le biais de la Société de développement du Nunavut, le gouvernement du Nunavut financera des couturières pour la confection de 5 000 masques destinés aux ainées, aux Nunavummiuts souffrant de problèmes de santé sous-jacents et aux premiers répondants non médicaux, comme les pompiers. Au moins 500 ont déjà été mis de côté à l'intention des voyageurs aériens pour leur permettre de se conformer aux nouvelles directives de Transports Canada.

Ces masques sont faits de coton, sont lavables et réutilisables, et confectionnés conformément aux normes et lignes directrices nationales. Ils ne visent aucunement à remplacer les autres mesures comme l'éloignement social et le lavage des mains, mais procurent un niveau de protection supplémentaire.

Des instructions simples sont en voie d'élaboration pour permettre aux gens d'en confectionner à la maison.

Vous avez peut-être entendu le premier ministre canadien annoncer ce matin que du financement et des possibilités seront offerts aux étudiants en réponse à la COVID-19. Nous avons très hâte d'obtenir plus de détails sur ces programmes et sur la façon dont ils aideront les étudiants nunavois au cours de l'été qui vient.

De notre côté, les versements de l'AFÉN pour la présente année scolaire s'arrêteront au 30 avril, à moins que leur programme se poursuive en mai. Nous sommes déterminés à aider nos étudiants à réussir leurs études postsecondaires. On les





encourage à faire les arrangements de retour à la maison avant le 1^{er} mai et à vérifier leur boite courriel pour plus d'information.

Aujourd'hui, c'est le Jour de la Terre et ce jour nous parait encore plus différent cette année que par le passé. Nous ne pouvons pas profiter de nos parcs et nous rassembler à l'extérieur pour célébrer.

Ce que nous pouvons faire par contre, c'est de nous rappeler l'importance de prendre soin de nous et de préserver notre environnement. Des Nunavummiuts, des collectivités et un territoire plus en santé que jamais.

Cette année, célébrons le Jour de la Terre chacun chez soi pour nous assurer de rester en santé.



Dans le cadre des efforts du gouvernement du Nunavut (GN) pour lutter contre les risques de la COVID-19, les ministères du GN mettent en place les mesures suivantes :

Services du ministère de la Santé

Couvre-visage obligatoire pour les voyageurs aériens

Le gouvernement du Canada demande que tous les voyageurs (sauf rares exceptions) portent un masque non médical amovible ou une pièce de tissu suffisamment grande pour couvrir la bouche et le nez durant leurs déplacements dans les aéroports et à bord des avions. Cette directive est entrée en vigueur le lundi 20 avril 2020 à minuit (HE).

Les clients ou clientes qui n'auront pas de couvre-visage ne pourront pas voyager. Veuillez noter que ces couvre-visages n'ont pas à être des masques médicaux. Tout couvre-visage y compris un foulard ou un élément semblable est acceptable.

Lieux d'isolement

Les personnes en isolement ont accès au câble, à l'internet, trois repas par jour, de la lingerie propre et des produits d'hygiène. La collecte des ordures est faite quotidiennement. Le gouvernement du Nunavut couvre les frais afférents. Le GN paie pour les couches, le lait pour bébé et les produits d'hygiène féminine. Les invités sont responsables de commander ces produits auprès des services de livraison, mais ne se verront pas facturés pour ces achats.

La trousse de bienvenue a été mise à jour pour inclure des renseignements sur les denrées et les mets pour emporter. Ces produits peuvent être livrés à l'hôtel. Ces livraisons et les frais afférents ne sont pas couverts par le GN.

Volumes

Total (tous les lieux d'isolement)			
Type de voyageur	Personnes en isolement au 22 avril		
Déplacements pour soins médicaux	202		
Public	116		
Total	318		





Sommaire des rapatriements :

Lieu	Date de départ	Nbre de voyageurs des lieux d'isolement
Ottawa	22 avril	8
Winnipeg	22 avril	14
Yellowknife	23 avril	9
Edmonton	23 avril	1
Yellowknife	24 avril	1
Edmonton	24 avril	2

Demandes des travailleurs essentiels

En date du 21 avril, on compte 653 demandes de voyage, dont 498 de la part de travailleuses/travailleurs essentiels.

État de la demande	Nbre	%
Approuvées (essentiels et non essentiels)	543	83,4 %
Refusées	68	10,4 %
En attente	42	6,1 %
Total	653	100 %

Ministère des Services à la famille

Pour les bénéficiaires de l'AFÉN :

À moins que votre programme se poursuive en mai, le financement de l'AFÉN se termine le 30 avril 2020. Votre dernier versement sera déposé dans votre compte le 15 avril 2020.

Par conséquent, le bureau de l'AFÉN vous recommande de retourner dans votre localité de résidence.

Vous avez jusqu'au 1^{er} mai 2020 pour réserver votre voyage de retour. Après cette date, nous ne pourrons pas garantir que l'AFÉN paiera vos frais de voyage de retour.

Vous pouvez réserver votre voyage chez Top of the World Travel, en courriellant à <u>cindy@topoftheworldtravel.com</u>.

Veuillez vous rappeler que, conformément à la politique de l'AFÉN, vous devrez payer votre voyage de retour si vous ratez votre vol. Par conséquent, assurez-vous de bien comprendre votre itinéraire de vol.





L'AFÉN fera parvenir des informations complémentaires la semaine prochaine sur les sources de financement visant à couvrir les frais de subsistance après le 30 avril 2020.

Services du ministère du Développement économique et des Transports

Le ministère du Développement économique et des Transports collabore avec la Société de développement du Nunavut pour la confection de masques non médicaux destinés au public. Il s'agit d'un investissement initial de 35 000 \$.

Le but de cette initiative est d'assurer un approvisionnement régulier de masques qui permettront de se conformer aux exigences de Transports Canada à l'égard des voyageurs, et d'assurer que des groupes particuliers comme les ainés et les Nunavummiuts souffrant de problèmes de santé sous-jacents puissent utiliser ces masques comme niveau de protection supplémentaire.

Ces masques sont faits de coton, sont lavables et réutilisables, et sont confectionnés conformément aux normes et lignes directrices nationales. Les trousses seront acheminées aux couturières accompagnées d'instructions et de directives de confection.

Des instructions simples sont en voie d'élaboration pour permettre aux gens d'en confectionner à la maison.

Les masques non médicaux procurent un niveau supplémentaire de protection. Ils ne remplacent aucunement l'éloignement social ni les autres mesures de protection.

QU'EST-CE QU'UN MASQUE NON MÉDICAL OU UN COUVRE-VISAGE ADÉQUAT?

Les masques non médicaux ou les couvre-visages doivent :

- être constitués d'au moins deux couches de tissu tissé serré (coton ou lin)
- être suffisamment grands pour couvrir complètement et confortablement le nez et la bouche, sans espace
- être ajustés surement à la tête au moyen d'attaches ou de sangles d'oreilles
- permettre de respirer facilement
- être confortables et ne pas nécessiter d'ajustements fréquents
- être changés dès que possible s'ils deviennent humides ou sales
- maintenir leur forme après le lavage et le séchage

Certains masques peuvent aussi posséder une pochette pour insérer une serviette de papier ou un filtre à café jetable, pour une efficacité plus grande. Si possible, utilisez des tissus différents de chaque côté du masque pour savoir lequel doit se trouver sur votre bouche et lequel doit faire face à l'extérieur.





Les masques non médicaux ou couvre-visages ne doivent pas :

- être placés sur des enfants de moins de deux ans
- être placés sur des personnes incapables de les retirer elles-mêmes ou des personnes ayant de la difficulté à respirer
- être faits de plastique ou tout autre tissu non respirant
- être fabriqués uniquement de matériau qui se défait facilement, comme du papiermouchoir
- être assujettis avec du ruban adhésif ou autre matériau inadéquat
- être partagés avec d'autres
- nuire à la vision ou interférer avec les tâches à faire.

COMMENT INSTALLER UN MASQUE NON MÉDICAL OU UN COUVRE-VISAGE

- 1. Assurez-vous que le couvre-visage est propre et sec.
- 2. Lavez vos mains avec de l'eau tiède et du savon durant au moins 20 secondes avant de toucher le masque. Si l'eau et le savon sont inaccessibles, utilisez du désinfectant à mains contenant au moins 60 % d'alcool.
- 3. Assurez-vous que vos cheveux sont éloignés du visage.
- 4. Couvrez votre bouche et votre nez avec le masque et attachez-le à votre tête ou vos oreilles avec les attaches ou bandes élastiques.
- 5. Ajustez-le au besoin pour vous assurer que la bouche et le nez sont bien couverts.
- 6. Le masque doit être bien ajusté sur les joues et il ne doit y avoir aucun espace.
- 7. Répétez l'étape 2.

Pendant que vous portez le masque non médical ou le couvre-visage, il est important de ne pas vous toucher le visage. Si vous touchez votre masque ou votre visage, vous devez immédiatement vous laver les mains avec de l'eau tiède et du savon durant au moins 20 secondes. Vous pouvez aussi utiliser du désinfectant à mains contenant au moins 60 % d'alcool.





COMMENT RETIRER UN MASQUE NON MÉDICAL OU UN COUVRE-VISAGE

- 1. Lavez vos mains avec de l'eau tiède et du savon durant au moins 20 secondes.
 - Si l'eau et le savon sont inaccessibles, utilisez du désinfectant à mains contenant au moins 60 % d'alcool.
- 2. Retirez le masque en le détachant ou en retirant les sangles autour des oreilles.
 - Évitez de toucher le devant du masque en l'enlevant.
 - o Placez-le dans un sac en plastique si vous n'êtes pas à la maison.
 - Assurez-vous de fermer ou de sceller le sac de rangement.
- 3. Si vous prévoyez réutiliser le masque, lavez-la avant de le porter à nouveau.
 - Vous pouvez le laver avec de l'eau chaude savonneuse ou avec le reste de votre linge.
 - o Si vous le jetez, placez-le dans une poubelle ou un sac de plastique.
- 4. Après avoir retiré votre masque, répétez l'étape 1.

La santé des Nunavummiuts est une responsabilité partagée! Rappelez-vous : lavez vos mains et les surfaces utilisées, pratiquez l'éloignement social, suivez les conseils des professionnels de la santé et restez à la maison si vous êtes malade.

